



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/157
S/20498

2 mars 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 37 et 39 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 28 février 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite
le 23 février 1989 au Caire par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS,
E. A. Cheverdnadze.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
de l'Assemblée générale, au titre des points 37 et 39 de la liste préliminaire, et
du Conseil de sécurité.

(Signé) A. BELONOGOV

* A/44/50.

Annexe

**DECLARATION FAITE LE 23 FEVRIER 1989 AU CAIRE PAR LE MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'UNION SOVIETIQUE**

**Une chance de compromis historique au Moyen-Orient : Comment les
dirigeants soviétiques voient le contexte général du conflit au
Moyen-Orient et les moyens de le résoudre**

Tout d'abord, une réserve me paraît nécessaire : nous ne connaissons pas de formule magique et nous n'essayons pas d'en trouver, nous n'avons pas de remède universel à proposer.

Nous reconnaissons que le conflit, qui dure depuis des dizaines d'années et qui a suscité cinq guerres acharnées, a des racines extrêmement profondes et une multitude d'aspects complexes.

Que faut-il en déduire? Faut-il dire que ce conflit est absolument insoluble? Ou qu'il ne peut pas être résolu par les moyens qui ont été utilisés jusqu'à présent?

Avant de répondre à cette question, il faut montrer en quoi réside le fond du problème qui se pose. Une fois qu'on a enlevé toutes les couches superposées d'idées fausses et d'émotions exacerbées, le problème se ramène à ceci : comment faite en sorte que deux peuples puissent vivre dans une patrie historique commune en respectant ce fondement du droit international qu'est l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

La solution de principe a été trouvée il y a longtemps, en 1947, dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le plan de partage de la Palestine. Dans le contexte des réalités d'aujourd'hui, il faut permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, rendre aux Arabes les terres qui leur ont été prises et assurer à l'Etat israélien le droit à une existence sûre à l'intérieur de frontières reconnues.

La raison nous interdit de penser que ce problème est insoluble. Et, étayée par la rude expérience de l'histoire, la même raison nous dit qu'aucune partie au conflit ne peut atteindre ses objectifs par la force. En misant sur la force, on est inéluctablement entraîné vers de nouvelles guerres, de plus en plus sanglantes, de plus en plus destructrices.

Le Moyen-Orient est un musée des civilisations défuntes. Si on ne parvient pas à un règlement pacifique, politique et global du conflit arabo-israélien, le cours des événements dans la région risque de suivre une spirale dictée par la logique de l'antagonisme militaire. La région est menacée par une course aux armements qui, tôt ou tard, pourrait déboucher sur un affrontement nucléaire.

En somme, il n'est pas exclu qu'Israël et ses voisins se condamnent à refaire l'itinéraire du développement de la rivalité nucléaire entre l'Est et l'Ouest et qu'ils franchiront les échelons prévisibles de l'escalade nucléaire. Les archéologues futurs pourront alors étudier une strate de plus avec une civilisation ensevelie au Moyen-Orient.

Une autre possibilité serait que, d'ici quelques temps, les parties comprennent la nécessité d'un règlement fondé sur le compromis et s'emploieront à la recherche, mais dans des circonstances incomparablement plus dangereuses et plus complexes qu'aujourd'hui.

Au Moyen-Orient, ce n'est pas pour la paix que travaille le temps, c'est pour la guerre. Le maintien du statu quo ne mène pas à un apaisement mais à une explosion... Les paroles que Mikhaïl Gorbatchev a prononcées à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale semblent s'appliquer aussi, pour une large part, à la situation au Moyen-Orient et aux problèmes qui s'y posent.

Les pyramides risquent de disparaître plus vite que l'attrait des Palestiniens pour leur terre, ainsi que le prouve l'Intifada, qui a pris une telle ampleur, une telle intensité.

En même temps, peut-on supposer qu'un autre peuple - le peuple israélien - acceptera une menace à son existence?

Le monde évolue, aujourd'hui plus vite que jamais et, sur le plan politique, dans un sens qui hier encore paraissait peu probable.

Voyez comme nous nous habituons facilement aux nouvelles réalités. Le démantèlement des fusées nucléaires soviétiques et américaines est couramment perçu comme étant nécessaire. L'inspection mutuelle des activités militaires est aussi une pratique courante dans le cadre des Accords de Stockholm et conforme à l'Accord soviéto-américain sur l'élimination des missiles à moyenne portée et à plus courte portée.

Nombre de pays réduisent leurs effectifs militaires et leurs armements ainsi que leurs dépenses militaires... Les pourparlers sur le désarmement et les mesures de confiance dans le domaine militaire en Europe ... auront pour toile de fond des réductions radicales des forces armées soviétiques.

Or, au Moyen-Orient - et pas seulement au Moyen-Orient - beaucoup de gens continuent de penser que tout peut se régler par la voie des armes.

Soyons francs : il y a des personnes qui croient que l'absence de règlement au Moyen-Orient ne dérange pas tellement les grandes puissances; elles tirent des profits substantiels des livraisons d'armes à la région et l'avenir ne les inquiète pas énormément.

Je voudrais dire que, pour mon pays du moins, ce n'est pas vrai. Ce qui agite le Moyen-Orient nous touche toujours profondément. Le peuple soviétique est d'autant plus sensible à tout ce qui se passe ici que les tensions dans cette région nous coûtent cher, dans tous les sens du mot, y compris le sens matériel.

L'espoir d'un assainissement radical du climat international s'est fait jour : d'importants accords sur la réduction des armements ont été conclus et des accords plus vastes de réduction de l'affrontement militaire en Europe et en Asie se profilent devant nous. Cette tendance devient universelle, déterminante pour la conjoncture actuelle. Pourtant, ce processus historique de désarmement pourrait être bloqué par l'absence de mouvement au Moyen-Orient.

En fait, il y a mouvement, mais dans la direction opposée, dans le sens d'une intensification de la course aux armements, dont les dimensions dépassent de beaucoup le cadre de la région... Celle-ci se situe maintenant au troisième rang dans le monde - après l'OTAN et l'Organisation du Traité de Varsovie - pour les dépenses militaires. En 1987, leur montant a atteint 59 milliards de dollars. Si l'idée que le surarmement est dangereux gagne du terrain, au Moyen-Orient continue de régner l'idée fautive, maintenant universellement rejetée, que la sécurité réside dans l'importance des armements.

Le potentiel militaire du Moyen-Orient dépasse de beaucoup son poids économique et démographique réel dans le monde.

Vingt-cinq mille chars, plus de 4 000 avions et hélicoptères prêts à intervenir, plus de 5 millions d'hommes - 7 millions si l'on compte les réservistes - en armes, 600 milliards dépensés en 10 ans pour les préparatifs militaires dans la région, tout ceci ne signifie nullement qu'il y a une limite à la course aux armements. Bien au contraire...

La région reçoit 61 % des exportations mondiales d'armements. Et quels sont les résultats? Ils sont épouvantables. La seule guerre irano-iraquienne, causant la perte irréparable de 1 million de vies humaines, a englouti 500 milliards de dollars, soit environ la moitié de la dette extérieure des pays en développement. Et ce n'est pas tout. Des armes comme les missiles à moyenne portée et à plus courte portée - que nous-mêmes et les Etats-Unis éliminons complètement - sont introduites dans cette région. Et, déployés au Moyen-Orient, ces missiles constituent une menace à la fois pour l'Union soviétique, pour les pays d'Europe et pour les intérêts des Etats-Unis.

Or, c'est précisément parce que le Moyen-Orient représente un obstacle majeur à la continuation du processus de désarmement - que la plupart des peuples du monde associent avec l'espoir d'un avenir meilleur -, parce qu'il représente une menace pour ces peuples qu'il est indispensable de porter au plan international la recherche d'une solution à la question du Moyen-Orient.

Si ce n'est pas la voie qui est choisie, cela risque de compliquer les relations du Moyen-Orient avec la majeure partie du reste du monde.

Je comprends que cet argument puisse ne pas être accepté dans la région. On ne saurait oublier pourtant que ce facteur est déjà apparu en politique et qu'un jour, il comptera. Il est douteux qu'il soit utile et commode pour les pays du Moyen-Orient de s'opposer aux intérêts de toute l'humanité.

On entend dire parfois que, pour arrêter la course aux armements, il faut éliminer la cause du conflit. Pour d'autres, le conflit persistera aussi longtemps que la course aux armements se poursuivra.

Cette discussion est scholastique. A notre avis, la démarche doit être double, parallèle : ralentir la course aux armements et, simultanément, éliminer les causes du conflit par un processus de règlement pacifique.

Pendant des années et des années, dans toutes les instances internationales, on dressait la longue liste des conflits régionaux et on constatait une fois de plus l'absence de tout mouvement vers leur solution.

Et voici qu'on signe les Accords de Genève sur l'Afghanistan et qu'il n'y a plus aujourd'hui un seul soldat soviétique dans ce pays.

Après huit longues années, la guerre irano-iraquienne se termine. Des pourparlers diplomatiques sont entamés et se poursuivent, même si c'est avec difficulté. On conclut des accords concernant un règlement en Afrique australe et le plan de l'ONU pour l'octroi de l'indépendance au peuple namibien reçoit un début d'exécution.

Le retrait complet des troupes vietnamiennes du Kampuchea est proche et de nombreux Etats commencent à coopérer activement pour assurer la sécurité et la réconciliation nationale dans ce pays.

En Amérique centrale aussi, un dialogue fructueux est engagé.

Des nouvelles encourageantes nous parviennent du Sahara occidental, où, pareillement, un mécanisme politique de règlement du conflit s'est mis en marche.

Il y a des mouvements positifs sur la péninsule coréenne.

On peut en dire autant de la question chypriote.

Et que peut-on dire du Moyen-Orient? Malgré toute l'évolution remarquable de la situation, une observation s'impose : pour l'instant, les mesures constructives ne sont prises que par une partie, les Palestiniens. C'est, bien sûr, peu. Il faut des mesures de contrepartie de la part d'Israël.

Est-il possible que le Moyen-Orient reste en arrière de son temps et se désolidarise de la tendance générale de la politique mondiale?

Pourquoi les parties au conflit du Moyen-Orient ne tireraient-elles pas profit de l'expérience des autres? A bien des égards, elle est instructive et utile.

Chaque fois qu'on règle une situation conflictuelle, la question de l'équilibre des intérêts est résolue en termes concrets. Cependant, on applique aussi des lois générales.

Premièrement, le dialogue entre les parties est engagé par l'entremise d'intermédiaires. C'est aussi avec leur concours que sont menés les pourparlers. Dans certains cas, c'est l'Organisation des Nations Unies qui est l'intermédiaire (l'exemple typique ici, c'est l'Iran et l'Iraq, ou encore l'Afghanistan). Dans d'autres, c'est un groupe de pays (Contadora, groupe de soutien, pays de l'ANASE) ou certains Etats.

Deuxièmement, les retraits de troupes sont équilibrés par des engagements politiques contractuels qui garantissent les intérêts des parties. On peut voir cette démarche dans le cas de l'Afghanistan, de l'Afrique australe ou du Kampuchea.

Troisièmement, on a recours à un système de garanties. Les garants de l'application des accords peuvent être les grandes puissances ou encore l'Organisation des Nations Unies, qui institue un mécanisme pour vérifier que les parties respectent leurs engagements aux termes de l'accord de règlement.

Cette description ne découle pas d'un raisonnement, il s'agit de dispositions en vigueur d'accords réels conclus dans des conflits réels.

On constate aussi des transformations profondes tout autour du conflit du Moyen-Orient. Jamais auparavant n'y a-t-il eu de consensus international aussi vaste, à la fois sur la nécessité d'un règlement politique et sur la façon d'y parvenir.

L'Assemblée générale des Nations Unies et tous les membres permanents du Conseil de sécurité - Union soviétique, Etats-Unis, Royaume-Uni, France et Chine - sont favorables à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. La Communauté européenne oeuvre aussi activement dans ce sens. Toutes les parties arabes également jugent une telle instance indispensable et ne voient pas d'autre possibilité d'entamer le processus de règlement.

Dans l'opposition à cette idée, il n'y a en fait qu'Israël, ce qui ne peut manquer de jeter un doute sur ses déclarations concernant son désir de vivre en paix avec ses voisins.

Et pourtant, l'expérience montre que le processus du dialogue, des entretiens, permet de trouver des formules pour régler jusqu'aux problèmes les plus graves et les plus complexes... On aimerait faire observer qu'au Moyen-Orient, les problèmes de sécurité ne préoccupent pas seulement Israël mais aussi, et tout autant, tous ses voisins. Il est donc clair que toutes les parties en cause au Moyen-Orient, y compris les Palestiniens, voudraient avoir des garanties fermes qu'elles ne seront l'objet d'aucune attaque.

Bien entendu, chaque partie est en droit d'avoir ses idées sur la solidité de ces garanties. Mais il nous semble que la pratique internationale déjà approuvée, notamment en matière de règlement de différends régionaux, permet de composer un ensemble d'obligations et de mesures de vérification qui réponde aux plus hautes exigences et donne la certitude voulue en matière de sécurité.

Il est indispensable que les futurs garants puissent prendre des engagements quant aux mesures concrètes qu'ils prendraient si les futurs accords risquent d'être violés.

Peut-être est-il prématuré d'en parler maintenant mais, en principe, si l'on se tourne vers l'avenir, ces problèmes pourraient être réglés par un centre régional de réduction du danger militaire.

Nous ne voyons pas pourquoi les parties du futur règlement arabo-israélien ne pourraient pas avoir recours à des inspections et vérifications sur place, notamment des inspections avec préavis très court en cas de suspicion.

Ceci permettrait de lever aussi les soupçons qui, plus que tout, attisent aujourd'hui le conflit, ceux qui concernent les activités liées à la production éventuelle d'armes nucléaires ou chimiques.

Il serait utile à cette fin aussi de décider de proclamer le Moyen-Orient zone exemptes d'armes nucléaires et chimiques. Une proposition a été formulée en ce sens et il faut la faire passer.

Le principe de la création de zones entièrement démilitarisées et de zones de présence militaire réduite le long de lignes de démarcation provisoires et le long de frontières reconnues a déjà été utilisé au Moyen-Orient. Ces zones pourraient aussi jouer un rôle important dans un plan de prévention des attaques inopinées et en même temps alléger le système de vérifications mutuelles et internationales.

Là encore, l'expérience des mécanismes de vérifications internationales est très vaste.

On ne peut bien sûr guère s'attendre à ce que le dialogue soit fructueux si les parties ne s'engagent pas en termes précis à ne pas encourager, directement ou indirectement, le terrorisme ou d'autres activités subversives sous quelque forme que ce soit contre l'autre partie. Leurs engagements en ce sens doivent prévoir des mesures de vérification ainsi que des mesures de coopération suffisantes pour donner la certitude voulue qu'ils sont scrupuleusement respectés.

Si j'évoque ces aspects d'un règlement possible du conflit arabo-israélien, c'est pour dire qu'il est possible d'arriver à un équilibre entre les intérêts des parties au conflit et de satisfaire leurs exigences légitimes.

Si nous considérons les différentes possibilités de résoudre tel ou tel problème concret, nous constatons qu'elles sont nombreuses. En d'autres termes, il existe une foule d'éléments de construction, de briques, que l'on peut utiliser pour ériger, si l'on veut, l'édifice de la paix au Moyen-Orient.

Ceci signifie qu'il faut choisir entre le maintien de la situation actuelle et la recherche d'un compromis acceptable pour tous.

Or, le maintien de la situation actuelle n'est possible pour personne, ni pour les Palestiniens, ni pour les Arabes, ni pour Israël. Fondamentalement, il n'y a pas d'autre solution que l'apaisement et le règlement, et ceci, pour des raisons aussi bien militaires qu'économiques.

L'idée de l'humanisation des relations internationales, de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et de la primauté du droit se raffermir dans le monde d'aujourd'hui.

Le maintien de la présence d'Israël dans les territoires arabes occupés en 1967, le régime institué dans ces territoires et les mesures prises par les autorités israéliennes pour réprimer les libertés civiles et politiques des Palestiniens auront inévitablement pour effet d'isoler Israël au sein de la communauté des nations et de lui faire perdre le soutien même de ses amis les plus

fidèles. Et la question de sanctions contre Israël, en tant que pays qui dénie de façon flagrante les droits de la population civile, se posera de façon tout à fait légitime.

Puisque l'Organisation de libération de la Palestine a proclamé son propre Etat, reconnu les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'ONU et condamné le terrorisme, il ne reste plus maintenant à Israël le moindre prétexte pour refuser d'entamer le dialogue avec l'Organisation que la communauté internationale a reconnue comme étant le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Israël peut bien entendu continuer ses bravades en refusant de discuter avec les Palestiniens. Mais, il faut bien qu'il se rende compte alors que de nombreux Etats du monde risquent de refuser de discuter avec lui.

La particularité du conflit du Moyen-Orient réside dans l'extrême complexité de son histoire, dans le nombre de parties qui s'y sont trouvées entraînées, dans la rigidité des positions et dans les nombreuses facettes politiques qu'il présente. Il ressort du caractère même du conflit que le règlement doit en être global, fondé sur un dialogue multilatéral et sur des négociations simultanées à plusieurs niveaux. D'où la ferme conviction qu'un règlement de la question du Moyen-Orient doit passer par des efforts collectifs internationaux.

On est ainsi amené à se demander comment devrait se présenter la Conférence internationale sur le Moyen-Orient, de quoi elle devrait s'occuper, comment elle devrait travailler et qui devrait y participer.

Ces questions, il est légitime que chacun des participants futurs se les pose. Il va de soi qu'il faut leur donner des réponses qui soient acceptables pour tous.

Or, ces réponses ne vont pas apparaître d'elles-mêmes. Il faut les étudier et trouver des solutions de compromis; voilà quelle est à l'heure actuelle la tâche principale...

Rien n'est plus important pour le moment que de commencer à préparer concrètement la convocation de la Conférence internationale. Ces préparatifs doivent se faire, à notre avis, par le biais de mécanismes souples de types divers qui fassent autorité.

C'est d'ailleurs pourquoi nous proposons un examen informel du Conseil de sécurité de l'ONU, des consultations officieuses entre ses cinq membres permanents, un dialogue multilatéral et bilatéral des parties intéressées au règlement, soit directement, soit par des intermédiaires. On pourra ainsi aboutir à une notion précise, acceptable pour toutes les parties, concernant les principaux paramètres de la Conférence. Il faudra d'évidence se fixer un certain délai pour ce travail : il devra être mené à bien dans les six à neuf mois.

Il faut en même temps se souvenir qu'il s'agit à ce stade de constituer un instrument de règlement au Moyen-Orient et non pas d'en élaborer toutes les modalités. Il faut toutefois, déjà à ce stade, résoudre des questions de principe, c'est-à-dire, à notre avis, décider de la base politique et juridique de la Conférence et de la question de la participation des Palestiniens.

Quant à tous les autres aspects de ce forum international, il vaut mieux laisser à la Conférence elle-même le soin de les examiner. Le principal à l'heure actuelle, c'est d'entamer le processus de négociations pacifiques, sans préjuger des formes qu'il pourra revêtir durant la Conférence elle-même suivant le désir des participants et avec leur assentiment... L'expérience acquise jusqu'à présent dans le règlement des conflits régionaux montre qu'il faut dans tous les cas des intermédiaires qui veillent à ce que le fil des négociations et du dialogue ne soit pas rompu et à ce que le processus de négociation se déroule sans interruption ni suspension.

Ce rôle d'intermédiaire collectif, c'est justement la Conférence internationale qui le jouera. Mais elle ne sera pas seulement un intermédiaire. En créant une sorte de protection préservant les négociations de l'échec, elle contribuera à la solution de nombreuses questions régionales.

Entamer le dialogue et le poursuivre n'est pas chose facile. On aura pour cela besoin de l'aide des parties.

Il serait utile et opportun de créer un poste de représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Moyen-Orient, en y nommant quelqu'un qui jouisse d'une grande autorité sur le plan international. Le représentant spécial pourrait être dès le début associé aux préparatifs de la Conférence internationale.

Si la Communauté européenne, les Etats-Unis et d'autres grandes puissances appuient sa mission, son succès est assuré.

... Les conditions sont maintenant mûres dans la région pour permettre une "percée" dans l'instauration d'un véritable dialogue concernant un règlement au Moyen-Orient dans le contexte de la Conférence internationale.

Nous avons eu un échange de vues préliminaire avec d'autres membres permanents du Conseil de sécurité. D'après ce que nous avons compris, ils seraient en principe tous prêts à contribuer à la convocation d'une conférence internationale et à ses préparatifs et à créer les conditions permettant d'en assurer le succès.

Je voudrais rappeler à cet égard que malgré des divergences de vues touchant l'approche à adopter, le Conseil de sécurité a joué un rôle important dans l'achèvement de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Le Conseil s'est montré capable d'agir avec pondération, en maintenant l'unité. Rétrospectivement, nous voyons que les membres du Conseil de sécurité ont agi sagement, en se donnant pour but essentiel de faire appliquer la première résolution du Conseil sur le conflit irano-iraquien.

Tout le monde a remarqué sans aucun doute que l'activité du Conseil de sécurité s'est modifiée ces derniers temps. Il ne fait pas de doute que ses travaux témoignent à l'heure actuelle d'un plus grand esprit de collégialité, d'une plus grande recherche de l'accord.

Nous avons, je crois, de bonnes raisons de supposer que le Conseil de sécurité pourra élaborer des recommandations équilibrées concernant l'organisation de la Conférence internationale sur le Moyen-Orient.

On aimerait rappeler que l'Organisation des Nations Unies a dès le début joué un rôle essentiel dans les affaires du Moyen-Orient. Au fond, tout ce qu'on a réussi à faire l'a été dans le cadre de l'Organisation et avec son aide. Ce n'est pas un hasard si personne aujourd'hui ne songe à un règlement du conflit arabo-israélien ayant une autre base que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies a en vertu de sa Charte la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'empêcher tout acte qui pourrait menacer la paix.

L'Organisation a efficacement contribué à la conclusion des Accords de Genève concernant l'Afghanistan.

La résolution 435 (1978) a été adoptée voici de nombreuses années; nous constatons pourtant aujourd'hui que sans elle, il serait difficile de parvenir à un règlement en Afrique australe et d'ouvrir au peuple namibien la voie vers l'indépendance.

Les parties entraînées dans le conflit du Moyen-Orient peuvent, à notre avis, s'appuyer sur l'Organisation des Nations Unies et lui confier un rôle d'intermédiaire. Il n'y a pas de raison aujourd'hui de ne pas faire confiance au Conseil de sécurité; voyons donc quelles recommandations il élaborera.

Personne ne s'en trouvera plus mal. Par contre, tout le monde en pâtira si nous laissons une fois encore passer une possibilité de nous acheminer vers un règlement de la situation et vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Il ne faut pas qu'Israël ait peur de cette conférence. Sa sécurité non seulement n'en souffrira pas mais au contraire elle s'en trouvera accrue, comme celle des autres Etats de la région...

Dans l'ensemble, d'après ce que j'ai compris lors des entretiens que j'ai eus avec M. Arens, l'idée d'une conférence internationale ne suscite pour le moment guère d'enthousiasme auprès des Israéliens.

Nous pensons, quant à nous, que cette conférence donnera justement la possibilité d'arriver à un compromis historique entre les Arabes et les Israéliens.

Nous voudrions que le Gouvernement israélien sache qu'en optant pour la convocation de la Conférence, en acceptant d'ouvrir le dialogue avec l'Organisation de libération de la Palestine, il permettrait à nos deux pays de faire un nouveau pas vers le rétablissement de relations diplomatiques complètes. Le début de la Conférence marquerait la reprise de ces relations.

Nous qui appelons les autres au dialogue, nous sommes prêts de notre côté à mener avec tous les pays le dialogue le plus large et le plus constructif.

L'Union soviétique est disposée à encourager et soutenir de toutes les manières toute mesure positive visant à éliminer les divergences entre les Arabes et favoriser l'union des pays arabes, et permettant que s'instaure entre eux un dialogue constructif touchant un règlement au Moyen-Orient. Nous appuyons en particulier l'idée d'une rencontre entre des représentants de haut niveau de la Syrie, de l'Egypte, de la Jordanie, de l'OLP et du Liban pour accélérer la convocation de la Conférence internationale.

Nous nous félicitons du développement des contacts entre des Etats du Moyen-Orient, d'une part, et la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique, de l'autre. Pour ce qui est de ces questions, l'Union soviétique préconise l'élimination de toute concurrence entre les grandes puissances. Il faut renoncer à la politique d'évincement réciproque de la région en faveur d'une coopération constructive au nom de la paix et de la tranquillité au Moyen-Orient.

La nouvelle pensée politique qui guide notre politique extérieure insiste sur l'idée de la coopération des Etats afin de renforcer les valeurs humanitaires. C'est sur l'idée de l'égalité des individus, des nations, des Etats et de la liberté de choix de l'individu et de chaque peuple que repose toute l'échelle de ces valeurs.

La violation des droits de l'homme, et a fortiori des droits de peuples entiers, la discrimination quelle qu'elle soit et sous quelque forme qu'elle se manifeste sont une atteinte directe aux valeurs humanitaires communes. Ces valeurs ne peuvent qu'être les mêmes pour tous les hommes et tous les pays.

Ce n'est que de ce point de vue et dans ce contexte que nous parlons de priorité des valeurs humanitaires communes, de la prééminence de l'idée d'humanité.

Nous demandons qu'on renonce dans les relations internationales à l'"image de l'ennemi", ce qui, psychologiquement, n'est bien entendu pas facile à faire. Etant donné l'histoire du Moyen-Orient et la réalité dans la région, cette façon de poser la question peut même paraître naïve. Mais renoncer à l'"image de l'ennemi" ne signifie pas pardonner des actes concrets ou des crimes. Il s'agit ici d'une approche non pas émotionnelle mais juridique. Dans la société, en effet, nous ne considérons pas un homme qui a enfreint la loi comme "un ennemi". Il faudrait, de même, dans la communauté internationale, en venir à utiliser une terminologie juridique.

Il ne s'agit pas là d'un changement de pure forme. La notion d'ennemi est clairement définie. Il faut en effet soit vaincre ou anéantir l'ennemi soit, dans le meilleur des cas, n'avoir avec lui aucun contact.

La notion d'"ennemi" n'est guère compatible avec le principe de règlement pacifique des différends et des conflits, avec le principe de l'inadmissibilité du recours à la force. L'idée d'"ennemi" est toujours mutuelle et toujours subjective...

La nouvelle pensée politique part de la nécessité de "dédéologiser" les relations entre les Etats. Il n'est nullement question d'amener quiconque à renoncer à ses convictions, à sa vision du monde et à ses valeurs. Ce que l'on veut, c'est que personne n'impose ses vues aux autres.

On sait bien au Moyen-Orient tous les dangers de l'intolérance, quelle qu'elle soit, et du fanatisme idéologique.

Dans le monde actuel, ces manifestations portent en elles la destruction de la civilisation. L'humanité pourra survivre si elle est unie par des intérêts humanitaires, et si elle est attachée au principe de la liberté de choix.

La nouvelle philosophie est aussi la capacité des Etats et des sociétés de porter un oeil critique sur eux-mêmes, de reconnaître leurs erreurs ou leur position politique fautive et de s'attacher à les rectifier.

L'Union soviétique examine d'un oeil critique sa propre politique étrangère et est prête à écouter et à accepter les critiques d'autres pays. Je suis sûr que les initiatives concrètes que nous avons prises sur la scène internationale confirment assez clairement cet aspect de la nouvelle philosophie.

Il serait bon, me semble-t-il, que l'autocritique et le réalisme se répandent dans la politique mondiale.

Le Moyen-Orient a connu, au cours de son histoire, une multiplicité de plans et de projets de règlement. Jusqu'à présent, aucun d'eux n'a réussi. On sait maintenant pour l'avoir lu et entendu que nous apportons un nouveau plan de règlement.

Pour dire les choses autrement : nous sommes venus ici animés du désir d'élaborer un tel plan. De l'élaborer avec la participation de tous les pays de la région et de tous les Etats intéressés... Le règlement de la question du Moyen-Orient est pour nous une question primordiale.

Pour le moment, je peux préciser que ce plan est fondé sur l'orientation politique prioritaire du Gouvernement soviétique, définie par Mikhaïl Gorbatchev dans la déclaration qu'il a faite à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, orientation qui suppose l'action commune des pays et des gouvernements pour résoudre les problèmes internationaux et régionaux.

C'est suivant cette orientation que nous agissons aujourd'hui, en dépassant non seulement les frontières géographiques mais aussi celles des préventions passées qui limitent pour l'heure dangereusement le dialogue et restreignent les contacts. En particulier, nous refusons cette composante des relations internationales qu'est l'idéologie.

Cela ne signifie nullement que nous renonçons à nos propres valeurs, ni que nous demandions aux autres d'abdiquer les leurs. Bien au contraire. Mais chaque fois que nous nous préparons à tel ou tel contact, qui paraissait hier encore inadmissible ou impossible, nous nous demandons : à quelles fins?

Dans le cas présent, la réponse, formulée de la manière la plus générale, est : pour la paix au Moyen-Orient. Ou, pour répondre plus concrètement : afin de préparer la Conférence internationale sur le Moyen-Orient.

... A l'heure actuelle, ce qui passe au premier plan, ce sont justement les préparatifs de la Conférence. A quelques rares exceptions près, l'idée de la Conférence a fait son chemin dans les esprits...

Nous espérons que nos contacts actuels et futurs dans la région contribueront à sa convocation.

Nous comptons de même sur l'établissement d'une compréhension plus grande et d'une coopération accrue entre l'Union soviétique et les Etats du Moyen-Orient.
